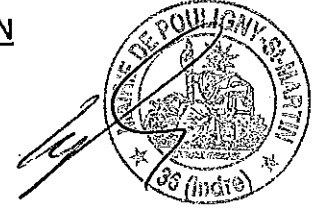


EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POULIGNY SAINT MARTIN
SEANCE DU 29 JANVIER 2021Le Maire
Eric WEINLINGNombre de membres
du conseil municipal : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 9

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Poulligny-St-Martin légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la SALLE POLYVALENTE, sous la présidence de Monsieur Éric WEINLING, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 janvier 2021

Etaient présents: Mmes et MM. Michel BATALINE, Alain BELLET, Anne-Marie BRANDON, Béatrice MARIÉ, Philippe BONNIN, Cyrille PILLOT, Robert SIMON, Cyril TRIBET, Éric WEINLING, majorité des membres en exercice.Excusée : Madame Catherine ALAPETITEAbsent : M. François GOETHALS.

Monsieur Cyrille PILLOT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : - TARIFS LOCATION GÎTE COMMUNAL -Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121.29,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,- **Fixe** les tarifs de locations du gîte communal ainsi qu'il suit,**à compter du 1er FEVRIER 2021 :**

* La nuitée	90,00 Euros
* Séjour 3 nuits	240,00 Euros
* La semaine du samedi 16 h au samedi 10h	550,00 Euros
* Animaux de compagnie : forfait 3 nuits. :	10,00 Euros
Animaux de compagnie : forfait la semaine :	30,00 Euros
*Option forfait ménage :	50,00 Euros
* Paiement d'un acompte à la réservation :	40% de la location
* Caution à régler par le locataire à la prise des clés :	500,00 Euros
*Option location de draps : petit lit : 12 € ; grand lit : 14 €	

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 10 juillet 2020.

Pour extrait conforme

Le Maire

Éric WEINLING

